

JANVIER 1990

Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol

Entre le 4 et le 7 janvier, en préparation de la Conférence "Cielles ouverts", un avion canadien a survolé le territoire de la Hongrie afin de tester les procédures de planification et de sécurité des vols, qui auront une importance cruciale une fois le régime établi.

Le traité envisagé instituerait un régime - idéalement en l'assortissant d'un minimum de restrictions, à l'exception de celles touchant à la sécurité des vols - qui permettrait aux États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Pacte de Varsovie de survoler à bref préavis et au moyen d'avions de surveillance non armés le territoire d'États membres de l'autre alliance afin d'accroître la confiance et la transparence des activités militaires.

Comme ces avions risquent d'emprunter des routes très différentes de celles utilisées normalement par les avions civils et que les survols peuvent s'effectuer à des altitudes très variables, il faudra modifier les procédures existantes de contrôle du trafic aérien civil. Selon les premières indications, les modifications envisagées ne doivent pas nécessairement être substantielles ou onéreuses. En fait, elles se résumeraient à toutes fins utiles à rationaliser la procédure administrative applicable au trafic aérien international, de sorte que les autorités du pays concerné puissent donner suite rapidement aux demandes d'autorisation de survol lorsque l'avion en question doit suivre un itinéraire complexe ou inhabituel.